



APPEL D'OFFRES

DES SOUMISSIONS dans des enveloppes cachetées seront reçues au bureau de la greffière de la Ville de Victoriaville situé à l'hôtel de ville, au numéro 1, rue Notre-Dame Ouest, à Victoriaville, jusqu'à 10 h, heure locale en vigueur, le jeudi 8 janvier 2026, relativement au projet suivant :

➤ **Fourniture de polymère à émulsion et sec pour l'année 2026 (N/Réf. 2025-PUB-019)**

Ne seront considérées que les soumissions préparées sur les formules fournies à cette fin par la Ville de Victoriaville.

Seuls sont admis à soumissionner ceux qui ont leur principal établissement d'affaires au Canada et dans les territoires visés par l'Accord du libre-échange canadien (ALEC) ainsi que par l'Accord de commerce et de coopération entre le Québec et l'Ontario (ACCQO), et qui ont obtenu par l'intermédiaire du SÉAO à leur nom les documents d'appel d'offres émis par le maître de l'ouvrage. Les documents de soumission sont disponibles en s'adressant au Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) en communiquant avec un de ses représentants par téléphone au numéro 1 866 669-7326 ou au numéro 1 514 669-7326 ou en consultant le site Web www.seao.gouv.qc.ca, en stipulant le numéro de référence **20108659**. Les documents peuvent être obtenus au coût établi par le SÉAO. Pour toute information additionnelle à ce sujet, veuillez entrer en communication avec M. Yves Caron, chef de la Division approvisionnement, au numéro de téléphone 819 758-1571 ou par courriel à approvisionnement@victoriaville.ca.

Le dépôt par un soumissionnaire d'une même soumission en format papier et par voie électronique (via le SÉAO) ne constitue pas un dépôt de plusieurs soumissions et une telle transmission entraîne le rejet automatique de la soumission sur support papier.

Chaque soumission, en format papier, doit être insérée dans une enveloppe portant la mention suivante :

➤ **Fourniture de polymère à émulsion et sec pour l'année 2026 (N/Réf. 2025-PUB-019)**

Seules les soumissions reçues avant 10 h, heure locale en vigueur, le jeudi 8 janvier 2026, seront considérées. Elles seront ouvertes publiquement le même jour et à la même heure.

La Ville de Victoriaville ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues, ni à encourir aucune obligation, ni aucun frais d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires et se réserve le droit de passer outre à une irrégularité mineure dans le cas de la plus basse soumission.

La Ville de Victoriaville a adopté une procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes dans le cadre de l'adjudication d'un contrat. Toute plainte ou toute manifestation d'intérêt doit être transmise à l'adresse courriel suivante : greffe@victoriaville.ca.

VICTORIAVILLE, le 10 décembre 2025

La greffière,

ROSANE ROY